



Mon associé m'a arnaqué

Par **Wassou**, le **11/03/2023 à 21:58**

Bonjour
J'ai Créée une société en 2019 avec une amie à l'étranger. Elle m'a viré au bout de 2 ème jours, je suis associé avec 50%.
De sa part elle est associé avec 50% également, plus elle a la statut de gérant. Depuis 4 ans j'ai pas touché un centaines.
La société toujours en activité .
2 procédures en cours depuis 2019 en Tunisie. ça n'avance pas .
Ma question aujourd'hui est-ce que je peux déposer plainte ici en France vu que madame elle a la nationalité française et elle fait le va et vient .
Je cherche avoir mes droits

Par **BrunoDeprais**, le **12/03/2023 à 12:11**

Bonjour,

Si la société est en Tunisie, vous pouvez toujours essayer de porter plainte en France, ça ne marchera pas.